

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 2 mai 2022 à 18H30**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 26.04.2022**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL, M. Antoine DELACROIX, Jean-Yves LACROIX, Guy ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Yves LACROIX

**1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2022**

Le compte-rendu du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

**2- Achat de la pépinière au syndicat du Massacre :**

Le syndicat du Massacre propose de vendre à la commune de Lamoura la parcelle cadastrée AE 403 d'une superficie de 2 430 m<sup>2</sup> pour un montant de 33 000 €. La commission syndicale a fait faire cette estimation de prix auprès d'un notaire.

Sur le terrain se trouve une construction traditionnelle de qualité de 38 m<sup>2</sup> avec un point d'eau.

Son utilisation pourrait être un lieu de stockage ou même un lieu pour de futurs jardins partagés. La destination du bâtiment ne peut être modifiée.

Mme BIGAN propose d'adjoindre la vente d'une obligation environnementale ORE qui apporterait une protection environnementale sur le bien. Ce point sera revu ultérieurement.

La proposition d'achat du terrain est approuvée par le conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220501

**3- Eclairage public**

Une réunion avec le SIDEC est prévue le 3 mai en mairie. Jean-Yves LACROIX a fait le point sur l'ensemble des points lumineux du village. Il a répertorié 44 luminaires qui pourraient être supprimés. Pour information, un point lumineux a un coût d'environ 50 euros (18€ de maintenance et 30€ d'électricité). D'autres éclairages pourraient être équipés d'un détecteur lors du passage de piétons.

La piste éclairée de la Giraude pourrait, quant à elle, n'être ouverte que certains jours de la semaine. La réflexion se poursuit.

**4- Taux fiscalité locale**

La commission des finances avait décidé une augmentation de 2 points sur les 3 taxes foncières (bâti, non bâti et contribution foncière des entreprises). Mais il aurait fallu respecter

les critères de proportionnalité. La Sous-Préfecture, par courrier du 13 avril 2022, nous demande de reprendre une nouvelle délibération fixant les taux d'imposition selon le tableau ci-dessous :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022
Foncier Bâti	34.94	36.94
Foncier non bâti	22,35	23.63
CPE	14,14	14.95

Le produit de la fiscalité qui avait été calculé auparavant était de 470 478€, il est désormais de 468 528€.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220502

### 5 – Création d'un poste administratif

Un poste d'agent administratif catégorie C à plein temps en remplacement de Mme Chelopoutov sera créé. Mme BEN BAREK Alexandra sera recrutée et assurera une partie du secrétariat de mairie et le secrétariat des syndicats du Chapy et du Massacre.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220503

M. Le Maire fait la lecture du tableau des effectifs de la commune. Effectifs qui s'élèvent désormais à 8.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220504

M. ROUSSEAU fait remarquer la possibilité d'embaucher, en fonction des besoins, des services civiques (emploi à partir de 16 ans, contrat de 6 mois : 400€ pris en charge par la Région, 180€ reste à charge).

### 6- Choix des entreprises pour le chauffage de l'église

Une consultation avait été lancée pour le changement du chauffage de l'église. 3 lots étaient proposés :

- Lot 1 maçonnerie : Entreprise Maruzzi 31 050.14€ HT
- Lot 2 Chauffage : Entreprise Centralair : 41 277 € HT  
Entreprise Picard : 63 614.95€ HT
- Lot 3 Electricité : Entreprise Portigliatti 3 890 € HT

Les entreprises Centralair, Maruzzi et Portigliatti sont retenues. Le coût total des travaux s'élève donc à 76 217.14 € HT.

L'Etat accorde 25% de subvention au titre de la DETR.

Délibération adoptée avec une abstention Mme MESMIN: N°39275220505

## 7- Programme Travaux 2022

- Eclairage des terrains de pétanque : Devis de 6 010 € HT par l'entreprise Portigliatti.
- Crèche travaux complémentaires : Le devis de l'entreprise Baroni pour l'enrobé du parking et autour de la salle polyvalente s'élève à 24 456.01 € HT
- Suspension de la rénovation du chemin des frares durant l'achèvement des travaux de la crèche.
- Réorganisation du parking central pour faciliter l'accessibilité, le déneigement et augmenter le nombre de places.

## 8 - Informations et questions diverses

- Les travaux à l'office du tourisme, faisant suite à l'accident, ne sont pas encore programmés.
- Lac de Lamoura : La réfection de la plage ne sera pas faite pour l'été. 2 entrées dans l'eau, en caoutchouc, seront mises en place.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h.
- Nettoyage du village le 14 mai, rendez-vous devant l'office du tourisme à 9h.
- La CAF prend en charge à hauteur de 80% le coût du matériel informatique de la future crèche.
- La place de l'église est prêtée à titre gratuit à l'établissement « Le chalet ».
- Les marchés des producteurs organisés par l'association « Ethique et Tac » auront lieu les 22 juillet et 12 août, la venue de la « biclouterie » se greffera à cet événement.

La séance est levée à 20h15,

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



Le secrétaire,  
Jean-Yves LACROIX

